

LA PARITÉ DES SEXES AU-DELÀ DES CHIFFRES

par Agnès Hubert

Il est certes nécessaire qu'autant de femmes que d'hommes occupent des postes à responsabilité, mais ce n'est pas suffisant pour garantir aux femmes les mêmes droits en matière d'accès à des fonctions dirigeantes. La démocratie paritaire doit être envisagée comme une condition de la démocratie et non comme une conséquence de celle-ci.

À l'heure actuelle, aucun représentant des partis progressistes ne peut contester qu'il est nécessaire que les prochaines élections mènent à la formation d'un Parlement composé d'autant d'hommes que de femmes. Dans la plupart des États membres, des quotas par sexe ou des listes appliquant le système de la « fermeture éclair » sont prévus dans des dispositions contraignantes ou coutumières. La parité se pratique également dans les organes politiques et sur les listes électorales depuis 30 ans.

Pourtant, la proportion globale de femmes au Parlement européen (37,3 %) est encore bien loin de la parité parfaite. En cause : la plus faible représentation des femmes au sein de la droite (PPE 30,9 % et ECR 25,7 %) et de l'extrême droite (ENL 32,5 % et EFDD 38,1 %). Seule l'extrême gauche respecte la parité de 50 %. S&D, l'ADLE et les Verts comptent quant à eux 45 % de femmes ou moins dans leurs rangs.»

Bien que les chiffres affichent une belle évolution, dans la réalité, l'égalité des sexes stagne ou régresse, et les droits des femmes sont

menacés par l'« idéologie anti-genre » des partis populistes – en témoigne la demande récemment introduite par VOX en Andalousie de réduire le budget alloué aux victimes de violence domestique. L'époque où le « potentiel de transformation » de la démocratie paritaire promettait un avenir meilleur semble révolue.

Alors que les partis établissent leur liste pour les élections européennes, G5+ (premier think tank féministe européen) a rédigé un document rappelant le « caractère transformateur de la démocratie paritaire », qui sous-tend la « déclaration d'Athènes ». Des personnalités féminines de premier plan, comme Simone Veil, Mary Robinson, Rita Süßmuth, Gro Harlem Brundtland et Hannah Suchocka, ont signé et soutenu cette déclaration en 1992.

Elle avait pour but d'inciter les citoyens désabusés à élire des assemblées plus représentatives de la société. Cette déclaration stipulait également qu'« une participation équilibrée des femmes et des hommes aux processus de décision est susceptible d'engendrer des idées, des valeurs et des comportements différents,

allant dans le sens d'un monde plus juste et plus équilibré tant pour les femmes que pour les hommes ». Des recherches approfondies, menées au niveau local, sont venues appuyer cette affirmation. Mais se vérifie-t-elle pour autant à des niveaux plus élevés ?

Les commissions des droits des femmes et la Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (FEMM) du Parlement européen ont clairement contribué à placer au cœur des préoccupations politiques de nouvelles questions telles que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, la violence sexiste, la ségrégation professionnelle et la pauvreté des femmes actives. La portée de ces commissions demeure toutefois « mineure ». Leurs préoccupations n'arrivent pas en tête des priorités politiques et elles affichent peu de résultats sur le plan politique.

Pour défendre les droits des femmes à réellement accéder à des postes à responsabilité, nous avons besoin d'hommes féministes @agnes_hubert





La « Déclaration d'Athènes » : des personnalités féminines de premier plan comme Simone Veil, Mary Robinson, Rita Süssmuth, Gro Harlem Brundtland et Hannah Suchocka ont signé et soutenu cette déclaration en 1992.

“

Les droits des femmes sont menacés par l'« idéologie anti-genre » des partis populistes – en témoigne la demande récemment introduite par VOX en Andalousie de réduire le budget alloué aux victimes de violence domestique.

”

La nouvelle directive sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée constitue un bel exemple d'occasion manquée par les États membres de réellement miser sur le partage des responsabilités parentales (et sur l'emploi des femmes) – le choix du congé parental ayant été jugé trop onéreux !

En évoquant à nouveau le concept de démocratie paritaire lors de récentes réunions sur

l'avenir de l'Europe, tenues avec une majorité de femmes, un paradoxe est apparu : bien que le potentiel de l'UE en matière de parité soit largement reconnu, la politique d'austérité est fermement rejetée, car perçue comme « décidée par des hommes, sans tenir compte de ses conséquences sur la vie des femmes ».

En outre, certaines craintes exprimées par des femmes ordinaires quant à la sécurité de leur famille ou l'avenir de leurs enfants ont été présentées dans une rhétorique qui s'apparente dangereusement aux mantras des partis populistes sur les dangers des migrants, la satisfaction donnée par la « maternité » ou les réactions d'hommes (et de femmes) contre le mouvement #MeToo.

Bien que l'UE soit encore reconnue comme une force progressiste pour l'égalité entre les femmes et les hommes, il est temps de se pencher sur la réalité de la démocratie paritaire au-delà des chiffres. Selon Éliane Vogel-Polsky, l'une des expertes juridiques les plus clairvoyantes en la matière, « si la parité est reconnue comme une condition de la démocratie plutôt que comme une conséquence de celle-ci, alors les règles du jeu et les normes sociales doivent changer. La société pourrait s'en trouver transformée de manière radicale et des relations réellement égales entre les sexes pourraient en découler. »

Pour amorcer cette transformation, il faut que 50 % de femmes, mais aussi des hommes féministes, occupent les postes à responsabilité des futures institutions européennes.



> AUTEUR

Agnès Hubert est présidente du think tank féministe européen G5+. Elle est chargée de recherche pour le programme PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre de Science Po) et enseignante invitée au Collège d'Europe. Elle a étudié les questions de genre et les questions sociales pendant dix ans au sein du groupe de réflexion interne de la Commission européenne. Agnès Hubert a écrit deux livres sur le genre et la politique sociale, et elle est l'auteur de plusieurs rapports importants. Elle est membre du conseil scientifique de la FEPS.